

No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue par conférence téléphonique, le 16 avril 2020, à 17 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Rose-Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice du développement du milieu et des communications  
M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

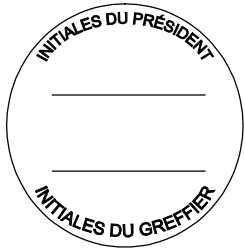
**CM2004-0065**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour suivant tel qu'il a été présenté à l'avis de convocation transmis par le greffier en date du 15 avril dernier.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1 Administration
    - 3.1.1 Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par conférence téléphonique
  - 3.2 Développement du milieu et des communications
    - 3.2.1 Mise en place de mesures d'aide économique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 avril 2020

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM2004-0066

#### Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par conférence téléphonique

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020 et 418 2020 du 7 avril 2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléphone.

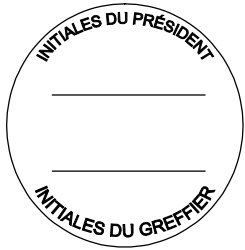
### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2004-0067

#### Mise en place de mesures d'aide économique dans le contexte de la pandémie COVID-19

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle et temporaire qui sévit actuellement avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs qu'aura la crise actuelle sur l'économie locale;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats d'un questionnaire en ligne mené auprès des entreprises, d'importants enjeux se présentent déjà dans les entreprises locales, notamment des problèmes de liquidité;

CONSIDÉRANT QU' il sera important de soutenir les entreprises et les travailleurs autonomes d'ici, en misant sur la solidarité et l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé la mise en place d'un Fonds d'urgence aux PME dont la gestion locale relève de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les compétences et les responsabilités grandissantes de la Communauté maritime en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite intervenir en complémentarité avec les mesures gouvernementales annoncées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de mettre en place une ligne directe de communication avec le Service de développement économique de la Communauté maritime pour soutenir et accompagner les entreprises locales;

de diffuser les faits saillants du questionnaire aux entreprises et de poursuivre la collecte des données auprès des entreprises;

de confier à l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes le mandat d'élaborer une campagne majeure d'achat local avec les partenaires;

d'attribuer 50 000 \$ du volet 2 du nouveau Fonds régions ruralité visant à établir un programme d'accompagnement aux entreprises pour le virage numérique et le commerce en ligne en collaboration avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC);

de mettre en place les programmes d'aide temporaire suivants :

- 1) Fonds d'urgence aux PME de 433 000 \$ annoncé par gouvernement du Québec, sous la responsabilité de la Communauté maritime, visant à offrir une aide d'urgence aux PME, par prêt ou garantie de prêt, selon les termes de la convention à recevoir du ministère de l'Économie et de l'Innovation.
- 2) Fonds temporaire de 150 000 \$, à même les fonds municipaux, pour l'octroi de subventions aux entreprises admissibles qui subiront une perte de revenus d'au moins 25 %, jusqu'à concurrence de 5000 \$, entre le 15 mars et le 5 mai 2020.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 avril 2020

- 3) Programme de financement des honoraires professionnels de 50 000 \$ (Fonds régions et ruralité volet 2) destiné aux entreprises et aux OBNL afin de financer une partie des honoraires professionnels payés à une firme comptable pour services rendus liés à la pandémie de la COVID-19.

d'autoriser le président de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, à signer l'entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant le déploiement du Fonds d'urgence aux PME.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**CM2004-0068**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 17 h 21.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier